

Communiqué de presse SRF

09 DÉCEMBRE 2014

La Société des réalisateurs de films se félicite que l'Assemblée Nationale ait adopté en première lecture un amendement élargissant le spectre des films d'initiative française pouvant bénéficier d'un crédit d'impôt à 30%. Ce crédit d'impôt, auparavant réservé aux films de moins de 4 M€, devrait désormais pouvoir profiter aussi aux films d'un budget de 4 à 7 M€.

On le sait, les films correspondant à cette typologie de budget sont mis à mal depuis des années. L'addition des effets de seuil autour de 4 M€ (crédit d'impôt, clause dérogatoire de la convention collective, clause de diversité de Canal+) a produit un effondrement de leur nombre en 2014, allant jusqu'à mettre en péril certaines sociétés françaises des industries techniques, pourtant parmi les plus performantes du monde.

Cette incitation fiscale étant réservée aux films non délocalisés, le relèvement de son plafond est particulièrement adapté à l'urgence de la situation.

Nous remercions les parlementaires d'avoir adopté cet amendement. Et nous saluons le CNC, et sa Présidente Frédérique Bredin, pour son engagement dans la défense d'une mesure aussi décisive pour les films d'auteur ambitieux.

Dans le même temps, le CNC a rendu ses arbitrages suite aux travaux des Assises pour la Diversité sur la production, la maîtrise des coûts, la transparence des coûts et des remontées de recettes, et la distribution.

Si certaines mesures concernant la production nous paraissent timides ou mal ajustées, celles des trois autres volets répondent avec pertinence à des besoins réels, de transparence, de désinflation des coûts, d'adaptation aux difficultés du secteur.

La mesure anti-inflation, concernant les plus hautes rémunérations, nous semble en particulier faire preuve d'un courage politique, trop rare pour ne pas être ici salué. Elle devrait favoriser un

rééquilibrage des investissements entre les films chers et ceux d'un budget plus modeste, tout en remettant la rentabilité des films dits « de marché » et la prise de risque partagée au cœur du système.

Enfin, nous sommes particulièrement satisfaits des mesures en faveur du secteur de la distribution, maillon essentiel à la mise en production des œuvres et à leur visibilité, en salles d'abord puis sur tous les supports de diffusion à venir (vidéo physique, VOD, chaînes de télévision,...).

Le dernier volet en discussion, celui sur l'exploitation des films, est primordial.

Nous espérons vivement qu'il sera traité avec la même vigueur et la claire volonté d'aboutir aux réformes les plus appropriées. Il n'y a pas de plus grande urgence aujourd'hui que de rééquilibrer les rapports de force entre les différents acteurs du secteur et de mieux exposer les films dits « de la diversité ».

Le Conseil d'Administration de la SRF :

Stéphane Brizé, Laurent Cantet, Malik Chibane, Catherine Corsini, Frédéric Farrucci, Pascale Ferran, Denis Gheerbrant, Esther Hoffenberg, Cédric Klapisch, Hélène Klotz, Olivier Lévéque, Sébastien Lifshitz, Anna Novion, Katell Quillévéré, Christophe Ruggia, Pierre Salvadori, Céline Sciamma et Jan Sitta.

Contact SRF :

Julie Lethiphu, Déléguée générale, jlethiphu@la-srf.fr, 0144896258